Évaluation de l'impact biologique de la pêche

1995/2123(COS) - 22/01/1996

La commission a adopté à l'unanimité le rapport de Mme Brigitte LANGENHAGEN (PPE, GER) sur l'impact biologique de la pêche, donnant suite à un document de discussion de la Commission européenne sur ce sujet. La communication de la Commission a été la conséquence d'une réunion d'un groupe de travail constitué, sur la demande du Conseil, pour étudier les effets de la pêche sur l'écosystème et les problèmes perçus. Le groupe en a conclu que: dans bon nombre de domaines, les connaissances actuelles sont insuffisantes et que, pour pouvoir répondre à toutes les questions probables, il faudrait disposer d'un budget énorme. La Commission en a conclu que la meilleure démarche à adopter consisterait à attribuer les ressources de recherche aux domaines jugés être les plus préoccupants aux yeux du grand public et classés par ordre de priorité. Tout en étant d'accord avec la Commission sur le caractère essentiel du classement par ordre de priorité, le rapport de Mme LANGENHAGEN a souligné la nécessité d'une consultation et d'une coordination aussi larges que possible à tous les niveaux du secteur de la pêche de manière à redonner confiance aux pêcheurs dans les travaux de la communauté scientifique. La commission invite désormais la Commission européenne à faire avancer son initiative, en constituant un groupe de travail de scientifiques chargé de formuler un plan de recherche en disposant d'un budget approprié, de sorte que les priorités puissent être définies en coopération avec l'industrie. Elle appelle par ailleurs à la participation active de la commission au processus et invite la Commission européenne à soumettre ensuite des propositions à même d'inspirer un grand soutien de l'industrie en faveur du Parlement et du Conseil.